



**PRÉFET
DU NORD**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Recommandé avec accusé de réception

NA-201-064-7133-7

Lille, le **03 AOÛT 2023**

Monsieur le maire,

Vous avez déposé, en date du 02 février 2023 (complété le 1^{er} mars 2023), un dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, concernant le projet de **création d'un plan d'eau de 2 000 m³ et d'un forage d'essai pour l'alimenter en parcelle ZL173 de votre commune.**

Par courrier du 27 avril 2023, une demande de renseignements complémentaires au titre de la régularité vous a été adressée précisant, conformément à l'article R.214-35 du code de l'environnement, que votre réponse devait intervenir dans un délai de 3 mois.

Ce délai est aujourd'hui dépassé. Aussi, je me vois dans l'obligation de considérer que vous renoncez à cette déclaration et de clore votre dossier. **Le service en charge de la police de l'eau confirme l'opposition tacite à cette déclaration.**

Au cas où vous souhaiteriez relancer cette démarche, il vous appartiendra de nous transmettre un nouveau dossier, prenant en compte notre demande précitée, accompagné d'une version informatique de l'intégralité du dossier (cf article R. 214-32 du code de l'environnement modifié par décret 2018-1054 du 29 novembre 2018).

Je me permets d'attirer votre attention sur les peines prévues au code de l'environnement en cas de travaux en violation d'une opposition soumise à déclaration. En particulier, comme cela vous a été précisé dans notre courrier de novembre précité, le projet se situe dans un secteur de vulnérabilité très forte des eaux souterraines et la description des travaux est insuffisante pour justifier l'absence de risque de pollution de la ressource en eau souterraine.

Par ailleurs, il convient de procéder à l'affichage en votre mairie durant une période de un (1) mois minimum, d'une copie de la présente confirmation d'opposition tacite de monsieur le préfet concernant votre déclaration.

À l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

.../...

Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, maire
(contact@mairie-steenvoorde.fr)
Place Jean Marie Ryckewaert
59 114 STEENVOORDE

Réf. : PE-809

Adresse : 62 boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex
Tél. : 03 28 03 83 00 - Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : www.nord.gouv.fr
Suivez-nous sur : facebook.com/prefetnord - twitter.com/prefet59 - linkedin.com/company/prefethdf/

Annabelle CAPENDU, en charge de l'instruction de votre dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (courriel : annabelle.capendu@nord.gouv.fr ou tél : 03 28 03 84 00).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le maire, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable adjoint
du Service Eau, Nature et Territoires,

Thierry DUTILLEUL

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à l'instruction de votre dossier par les agents chargés de la police de l'eau en application du code de l'environnement. Conformément à la loi « informatique et liberté » du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification des informations qui vous concernent. Si vous désirez exercer ce droit et obtenir une communication des informations vous concernant, veuillez adresser un courrier au guichet unique de police de l'eau où vous avez déposé votre dossier, à défaut auprès de la direction de l'eau et de la biodiversité du ministère de l'Écologie, du Développement durable, des Transports et du Logement.